

Paille : Cadre réglementaire et législatif

François BOURGEOIS

DRIEA/SPIB/RéCI

30 juin 2017



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France

Dans la Loi

- **Les « grands textes » :**
 - Loi Grenelle 1 du 3 août 2009.
 - Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.
 - Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) du 17 août 2015.
- Aucun de ces documents ne mentionne la paille. Seul le bois (un matériau à part) est mentionné. On parle encore d'écomatériaux.
- Autres textes :
 - Décret définissant le Label Bâtiment Biosourcé du 23 décembre 2012
 - 3 matériaux en paille dans l'annexe.
 - Donne la définition d'un matériau biosourcé.

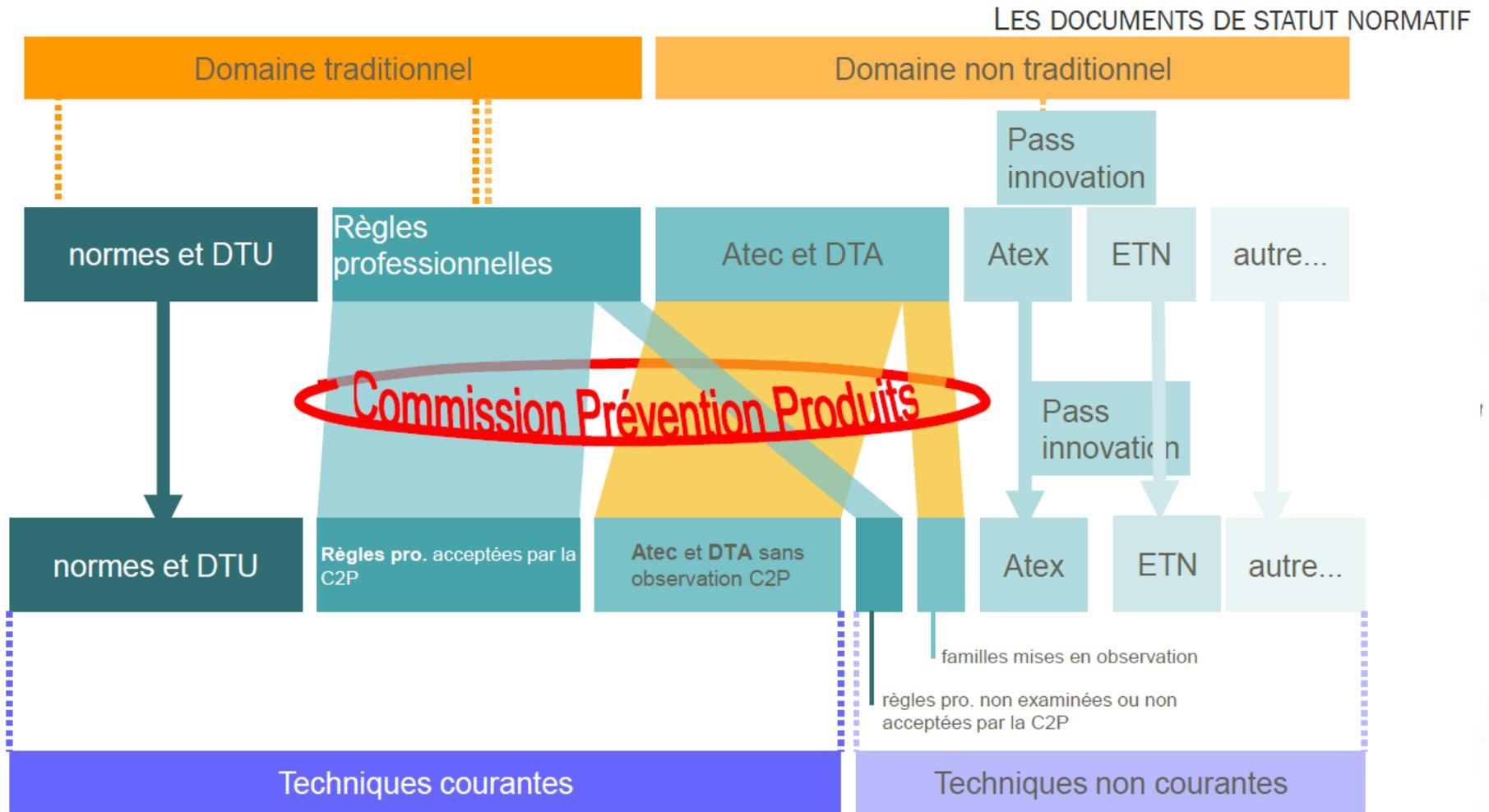
Loi & Contrats

- **Non contractuel :**
 - Règles découlant du CCH, Code de la Santé Publique
 - Accessibilité
 - Sécurité incendie, csps ...
 - Documents administratifs : Règlement Sanitaire Départemental
- **Contractuel :**
 - DTU, normes, Règles professionnelles.
 - CCTP
- **Paille** : Règle professionnelle validée par le C2P (Commission Prévention Produits)

réglementaire

- **Normes** : Décrivent un vocabulaire, des méthodes d'essai ou de calcul, des prescriptions, des spécifications communes afin de mutualiser des conventions et proposer des textes (re)connus par le plus grand nombre.
- **DTU** : Conditions des travaux à réaliser, limites de prestations, dimensionnement.
- **Règles professionnelles** : DTU en futur.
- **Avis Techniques** : ATec, Atex.
- **DTA** : Documents techniques d'application.
- **Certifications** : pur des produits, ACERMI pour isolants.

Présentation



Source **CSTB**
le futur en construction

garantie

- La garantie décennale ne porte que sur les ouvrages construits selon les techniques courantes.
- On peut construire avec des techniques non courantes, mais on est pas couvert par des assurances.
 - L'État, pour ses besoins en matière de construction de bâtiment, recourt uniquement aux techniques de constructions courantes.

Conclusion

- La Paille est un **matériau biosourcé** (pas encore un écomatériau).
- La paille, utilisée dans le cadre des **règles professionnelles**, est couverte par les assurances décennales.

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE